



# Livret d'informations

# Sommaire

## Présentation du Lycée

- Mot du Proviseur
- Organigramme

## Stages

- Remboursement frais de stage
- Gratification PFMP

## Vie scolaire

- Informations
- Dispositif « Phare », lutte contre le harcèlement
- La salle Nuage
- Tenue professionnelle

## L'Infirmierie

### Le service social

### La Conseillère d'informations et psychologue

### La gestion

- La restauration – *Nouveauté 2025 : La tarification sociale*
- L'internat
- Demande de bourse

### Les associations du lycée

- La maison des lycéens
- L'association sportive

### Yep's

### CONTACTS et dates de rentrée (au dos)

## Mot de M. Robin, Proviseur de lycée

Bienvenue au Lycée professionnel Elsa Triolet de Lucé.

Notre établissement, situé au cœur de l'Eure et Loir, accueille chaque année des élèves motivés, venus se former à des métiers d'avenir. Fort d'une équipe pédagogique engagée et d'un cadre propice à la réussite, notre lycée place l'accompagnement, l'exigence et la bienveillance au centre de son projet éducatif.

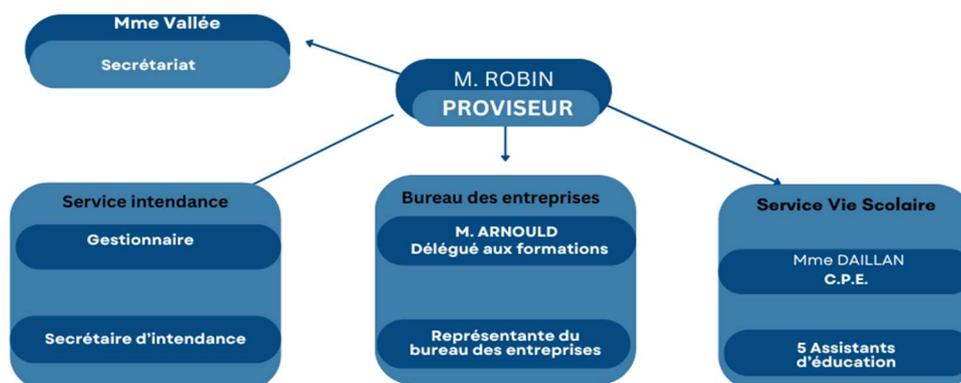
Ce livret d'accueil a été conçu pour vous offrir une vision claire de notre fonctionnement, de nos valeurs et l'ensemble des ressources mises à disposition des élèves et de leurs familles. Il vous guidera dans les premiers pas au centre de notre communauté éducative.

Nous vous invitons à le lire attentivement : il constitue un outil essentiel pour bien vivre et bien réussir au lycée Elsa Triolet.

Bonne lecture, et bienvenue parmi nous !

*Le proviseur  
Mickaël Robin*

### ORGANISATION DE L'ETABLISSEMENT



# Le bureau des entreprises

Le lycée dispose d'un bureau des entreprises, qui constitue le point d'entrée dans l'établissement pour chaque entreprise du territoire. Il vous accompagne toute l'année dans vos temps de PFMP et facilite la participation des professionnels aux activités du lycée.

## Remboursement des frais de stage



### **Modalités de remboursement des frais engagés dans le cadre des périodes de formation en entreprise**

#### **1- Les Transports**

Le remboursement ne concerne que le déplacement entre le lieu de résidence de l'élève pendant son stage et l'entreprise d'accueil.

Les stages effectués à Chartres ou dans les communes limitrophes (Chartres, Lèves, Mainvilliers, Lucé, Champhol, Le Coudray, Luisant ou Gellainville) ne donnent pas lieu à un remboursement de frais de transport.

**Tout déplacement hors département ne donne pas lieu à un remboursement.**

##### A - Transport en commun

Le choix des transports en commun doit être prioritaire. Les dépenses sont remboursées sur présentation des justificatifs originaux et sur la base du coût moyen d'un billet SNCF de 2<sup>ème</sup> classe.

##### B - Véhicule personnel

L'utilisation d'un véhicule personnel est toutefois autorisée.

L'itinéraire le plus court calculé par le site « ViaMichelin » sera retenu.

La carte grise doit être au nom de l'un des deux parents ou au nom de l'élève.

Le remboursement est effectué au nom du responsable financier désigné dans la base Sconet.

Les frais de péages ou de parking ne donnent pas lieu à remboursement.

L'indemnité kilométrique est fixée à 0.10€ par kilomètre.

#### **2- La restauration**

Les élèves ont la possibilité de prendre leur repas au lycée Elsa Triolet, en cas d'impossibilité, ils bénéficient d'une remise d'ordre.

Les élèves peuvent bénéficier d'un remboursement de leurs frais supplémentaires sur présentation de justificatifs (Tickets de caisse, Factures). Le calcul est le suivant :

Pour les externes : Prix payé (plafond de 8.25€) – 4.40€ (coût du ticket)

Pour les DP et Internes : Prix payé (plafond de 8.25€) – 3.57€

#### **3- Listes des pièces à joindre**

- Convention de stage
- Tous les justificatifs originaux de dépenses classés chronologiquement et collés sur une feuille A4 format portrait
- Un RIB au nom du représentant légal
- Copie de l'assurance voiture et carte grise

## La gratification des stages

Toutes vos périodes de formation en milieu professionnel (PFMP) sont gratifiées par une allocation de l'État

à hauteur de :

- 50 € par semaine en 1<sup>re</sup> année de CAP et en seconde ;
- 75 € par semaine en 2<sup>e</sup> année de CAP et en première ;
- 100 € par semaine en terminale.

Pièces justificatives à transmettre obligatoirement pour la gratification des Périodes de Formation en Milieu Professionnel (PFMP) :

	Lycéen professionnel mineur	Lycéen professionnel majeur
Allocation versée sur le compte bancaire du lycéen professionnel	<ul style="list-style-type: none"><li>• Pièce d'identité du lycéen professionnel</li><li>• RIB du compte bancaire</li><li>• Autorisation du représentant légal</li><li>• Document justifiant de la qualité du représentant légal</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Pièce d'identité du lycéen professionnel</li><li>• RIB du compte bancaire</li></ul>
Allocation versée sur le compte bancaire d'un représentant légal	<ul style="list-style-type: none"><li>• Pièce d'identité du lycéen professionnel</li><li>• Document justifiant de la qualité du représentant légal</li><li>• RIB du compte bancaire</li><li>• Pièce d'identité du titulaire du compte bancaire</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Pièce d'identité du lycéen professionnel</li><li>• Mandat sous seing privé</li><li>• RIB du compte bancaire</li><li>• Pièce d'identité du titulaire du compte bancaire</li></ul>

# La vie scolaire

Bonjour et bienvenue au lycée Elsa Triolet,

Le service vie scolaire est composé de 5 assistants d'éducation et d'une CPE. Quelques précisions sur le règlement intérieur :

- Les sorties entre les cours sont interdites. Lorsque les élèves ne sont pas en classe, ils sont dirigés en étude. Seuls les externes sont autorisés à sortir lors de la pause méridienne. Les autres élèves suivent le début et la fin de cours de leurs emplois du temps.

- Une tenue vestimentaire correcte est attendue : pas de survêtements, vêtements déchirés, crop-top, sandales... **Tous les mercredi matin, les élèves devront se vêtir d'une tenue professionnelle. (Voir pages 7 et 8)**

- Les absences et retards doivent être systématiquement justifiées par écrit (billet dans le carnet de correspondance, mail ou communication Pronote des parents). L'appel du matin afin d'informer l'absence ne permet pas de la régulariser. Un courriel de rappel vous sera envoyé chaque semaine.

Au quotidien, nous attendons politesse et courtoisie de nos élèves qui leur est rendue.

N'hésitez pas à nous solliciter.

Au plaisir de vous rencontrer,

*Mme Daillan, CPE.*



Depuis 2023, le lycée est engagé dans le dispositif PHARE de **lutte contre le harcèlement scolaire**.

Une équipe ressource composée d'adultes et d'élèves ambassadeurs permettent de traiter au mieux les situations.

En cas de besoin, les élèves peuvent solliciter les ambassadeurs ainsi que les membres de l'équipe ressource dont les noms et les portraits sont inscrit dans la vitrine dédiée.

La lutte contre le harcèlement est une réelle préoccupation pour l'établissement et il est important que les élèves puissent trouver des interlocuteurs.

Si votre enfant est victime ou témoin d'une situation d'harcèlement, vous pouvez contacter l'équipe Phare du lycée sur l'adresse mail [phare.elsatriolet@ac-orleans-tours.fr](mailto:phare.elsatriolet@ac-orleans-tours.fr)

## **Le Nuage**

Dans le cadre d'un projet santé, le lycée dispose d'une salle de détente nommée « Le Nuage » (salle 209). Par groupe de 10 élèves maximum, cette salle est en libre accès (après inscription en vie scolaire) pour les élèves afin de pouvoir se détendre.

Deux espaces : côté « dodo » avec tapis et coussins pour une sieste-flash ou côté « relaxation » avec poufs, puzzles collaboratifs, mandalas...

Cette salle est accessible aux élèves et elle doit rester en bon état pour qu'elle puisse être ouverte à tous. Nous comptons sur la bonne intelligence de nos élèves pour conserver les lieux.

## Règles vestimentaires au lycée

Les élèves d'un lycée professionnel se forment à un métier et effectuent des stages en entreprise. **La tenue vestimentaire fait partie intégrante de la formation au lycée et sur le lieu des Périodes de Formation en Milieu Professionnel.**

Le lycée est ainsi un lieu d'activités professionnelles, comme l'entreprise.

Au cours des stages, vous devrez adapter votre tenue aux exigences de l'entreprise, tout comme votre posture ou votre manière de vous exprimer, qui participent à la représentation de l'entreprise.

De la même manière, vous représentez le lycée et les formations qu'il dispense. Il est indispensable qu'une image valorisante des élèves soit associée à celle de votre lycée.

**Le choix de votre tenue vestimentaire est donc primordial** et les règles présentées ici s'appliquent dès le jour de rentrée.

De manière générale, la tenue vestimentaire doit être discrète, propre, ne pas être négligée ou provocante. Elle peut être décontractée, type business casual, mais elle se démarque d'une tenue ordinaire par son caractère plus élégant.

Le maquillage éventuel est léger et les bijoux et accessoires peu voyants.



Afin de se familiariser avec les codes vestimentaires des entreprises, les élèves devront porter une tenue professionnelle **tous les mercredis** et lors d'actions pédagogiques d'intervenant extérieur dans le lycée.

De plus, les élèves élus aux instances du lycée (Commissions, conseil d'administration...) devront porter une tenue professionnelle lors de ces séances. La tenue professionnelle s'applique à **tous les élèves** des différentes formations dispensées au lycée.

### **SONT STRICTEMENT INTERDITS :**

Les vêtements déchirés, shorts, jupes et tee-shirt très courts, les bonnets et les casquettes. **Le port des écouteurs ou d'un couvre-chef n'est pas accepté dans le lycée.**

### **MISE EN PLACE DE COMMANDE DE TENUE PROFESSIONNELLE**

Pour la rentrée scolaire 2025-2026, le Lycée Elsa Triolet vous propose de commander à prix préférentiel, une tenue professionnelle complète pour votre enfant.

Ces vêtements pourront être utilisés lors des Périodes de Formation en Milieu Professionnels (PFMP), et le mercredi matin pour la "journée professionnelle" inscrite dans le règlement vestimentaire du lycée.

La tenue proposée par la société Veltis est composée de la façon suivante :

<b>Tenue "Femme" version Jupe :</b>	<b>Tenue "femme" version Pantalon :</b>	<b>Tenue "homme" :</b>
Une Veste noire	Une veste noire	Une veste noire
Une Chemise blanche	Une chemise blanche	Une chemise blanche
Une jupe noire	Un pantalon noir	Un pantalon noir
Prix de vente : <b><u>118,64€ TTC</u></b>	Prix de vente: <b><u>130,62€</u></b> <b><u>TTC</u></b>	Prix de vente: <b><u>130,62€</u></b> <b><u>TTC</u></b>

Vous pourrez également, si vous le souhaitez, commander une paire de chaussures au prix de **48.06€ TTC**

**Si vous êtes intéressé par une commande, veuillez contacter M. Arnould , DDFPT au lycée.**

# Présentation de l'infirmierie du lycée Elsa Triolet

L'infirmierie est un lieu d'accueil et d'échanges où les élèves peuvent se rendre pour rencontrer l'infirmière face à tout problème de santé physique ou psychologique. L'infirmière participe à la réussite scolaire de l'élève et permet son retour rapide en cours.

## TOUT CELA DANS LE RESPECT DU SECRET PROFESSIONNEL

**Horaires de présence** de l'infirmière

**Lundi** : 8h00 – 17H00

**Mardi**: 8h00 – 17H00

**Mercredi** : 8h00 – 12h00

**Jeudi** : 8h00 – 17H00

**Vendredi** : 8h00 – 16H30



**Fonctionnement de l'infirmierie** Les élèves peuvent être accueillis à leur arrivée au lycée (entre 8H00 et 8H10), aux interclasses, pendant les récréations ou durant la pause méridienne. Les sorties de cours doivent restées exceptionnelles.

**En cas d'urgence**, le professeur peut, durant un cours, autoriser un élève à se rendre à l'infirmierie, avec **un seul accompagnant**.

**En cas d'absence de l'infirmière**, les élèves devront se rapprocher de la Vie Scolaire, qui contactera les parents si nécessaires.

**L'infirmière ne peut se substituer à un avis médical. En cas de symptômes, les familles doivent prendre leur disposition avant d'envoyer leur(s) enfant(s) au lycée.**

**Médicaments** : Il est rappelé que les médicaments doivent être déposés à l'infirmierie accompagnés d'une copie de l'ordonnance et d'une autorisation parentale de prise médicamenteuse temporaire hors PAI. Aucun traitement ne peut être conservé dans le lycée sans l'accord de l'infirmière.

→ Un PAI, document formalisant les aménagements, les traitements prescrits par le médecin pour la poursuite de la scolarité en milieu ordinaire (si troubles de la santé ou maladie de longue durée) peut être établi à la demande de la famille/ou du chef d'établissement, mais toujours avec l'accord de la famille. N'hésitez pas à me contacter au 02 37 35 22 32 pour tout mise en place.

Vaccins : Les élèves sont tenus d'être à jour des vaccinations obligatoires (vérifiées lors de l'inscription).

Exemples d'actions de prévention menées au sein du lycée

→ Sensibilisation au don d'organes avec ADOT 28 auprès des classes de seconde et première.

→ Intervention sur les bienfaits du sommeil avec un médecin du sommeil de l'unité du sommeil de l'HPEL 28 auprès des classes de premières.

→ Animation ludique avec le vélo blender qui permet d'activer ses cuisses, brûler des calories, d'obtenir une délicieuse boisson saine équilibrée et riche en vitamines.

→ Sensibilisation au consentement dans le cadre du programme EVARS (Education à la Vie Affective Relationnelle et Sexuelle) auprès des classes de terminales

→ Sensibilisation à la sexualité/contraception dans le cadre du programme EVARS auprès des classes de seconde avec une sage-femme du centre de santé sexuelle de Chartres

→ Sensibilisation/information sur les IST-SIDA dans le cadre du 1er décembre avec l'infectiologue de Chartres auprès des classes de terminale.

→ Collation proposée 2 fois /semaine à la récréation de 10h pour les élèves ayant répondu au sondage en début d'année.

→ Participation au programme PHARE (lutte contre le harcèlement) et à la journée NAH en novembre.

BIENVEILLANCE  
CONSULTATIONS INFIRMIÈRES  
CONFIDENTIALITÉ  
INCLUSION  
PROTÉGER  
ACCOMPAGNEMENT  
ÉDUCATION A LA SANTÉ  
ÉCOUTE  
BIEN-ÊTRE  
RÉUSSITES

Valérie BOUREILLE  
Infirmière scolaire

## **Service social**

M. Boullais est notre assistant social au lycée. Il est présent le mercredi matin et vendredi au lycée à son bureau. Il aide et accompagne les élèves et familles sur le plan social, familial, sanitaire et économique.

Vous pourrez prendre rendez-vous avec lui pour toutes situations auprès de la vie scolaire.

### **Aide du fond social**

Le fond social peut vous être attribué si vous avez des difficultés à payer les frais de scolarité et de vie scolaire de votre enfant.

Il peut s'agir de tout ou partie des frais d'internat, de demi-pension, de transport, de sorties scolaires, d'achat de matériels de sport, de fournitures et manuels scolaires ou de dépenses annexes ayant un impact sur la scolarité de l'élève.

Pour le solliciter il vous faudra remplir un dossier récapitulatif la situation sociale et financière de votre ménage. En cas de difficultés de remplissage du document, l'assistant social du lycée peut être sollicité.

L'aide apportée varie en fonction de la situation mais avec une prise en charge maximum de 80% de la somme total de la facture ou du devis.

Le but du fond social est de soulager les familles face aux dépenses liées à la scolarité c'est pourquoi il ne faut pas hésiter à le solliciter.

### **La conseillère d'orientation**

Mme Croquet est notre PSY EN du lycée. Elle est présente le vendredi. Chaque élève peut prendre rendez-vous avec elle auprès de la vie scolaire pour construire son projet d'orientation et les accompagner dans leurs recherches et démarches. Elle peut aussi aider les élèves ayant des signes de souffrance psychologiques.

## Service gestion

Si vous souhaitez un renseignement concernant le paiement de la bourse, les remboursements de frais de stage (Transport/repas) de votre enfant, vous pouvez contacter le service de gestion.

Pour payer la facture de cantine de votre enfant, vous avez possibilité de régler par chèque ou en espèces directement au lycée.

## Restauration : La tarification sociale



**MON RESTO**  
& CO

Conformément aux orientations régionales, la tarification sociale sera déployée en 2025 au lycée Elsa Triolet. La tarification sociale consiste à ajuster les tarifs des repas et de l'hébergement en fonction des ressources des familles, afin d'offrir à tous les élèves un accès à une restauration de qualité, quel que soit leur contexte financier.

Elle donne accès à **des repas sains et équilibrés** avec une **réduction de 50 à 70 %** pour les familles. Le reste du coût total du repas est supporté par la Région.

### Quels sont les bénéficiaires de la Tarification Sociale ?

Tous les élèves inscrits dans les lycées publics de la Région Centre-Val de Loire et dans lesquels le dispositif est mis en œuvre, sont bénéficiaires de la Tarification Sociale ; qu'ils soient usagers fréquents ou ponctuels de la restauration ou de l'hébergement.

Le prix des repas est fixé en fonction des conditions de ressources des familles

## LES TARIFS 2025/2026

Le coût réel d'un repas est de 10€,  
la Région prend à sa charge la différence.

	TARIF 1	TARIF 2	TARIF 3	TARIF 4
TARIF REPAS	3,40 €	4,15€	4,55 €	5,15 €
INTERNAT	Les tarifs vous seront communiqués par votre établissement			

Le tarif appliqué dépend de la composition du foyer et des revenus.  
Sans démarche de votre part, le tarif 4 sera appliqué pour toute l'année scolaire.

## LA TARIFICATION SOCIALE en 4 étapes

DU 1<sup>ER</sup> AU 30 SEPT. 2025,

1

**CONNECTEZ-VOUS !**  
SUR L'ENT NETCENTRE



2

**SÉLECTIONNEZ LE SERVICE**  
« MON RESTO&CO - TARIFICATION »



3

**RENSEIGNEZ**  
VOS INFORMATIONS FINANCIÈRES

**BESOIN D'AIDE ?**

Contactez  
l'assistance en ligne



4

**BÉNÉFICIEZ DE VOTRE TARIF**  
TOUTE L'ANNÉE SCOLAIRE

# L'internat

L'internat du lycée Philibert de l'Orme accueille les élèves du lundi soir au vendredi matin, à cinq minutes à pied du lycée Elsa Triolet.

L'encadrement se fait par 2 assistant(e)s d'éducation chez les garçons, plus nombreux, d'une assistante d'éducation chez les filles et d'1 CPE

Chaque élève dispose d'un bureau, mais peut bénéficier d'un accès en soirée à une salle de classe équipées d'ordinateurs, d'une salle de TV avec des jeux de société et vidéos à la disposition des élèves.

Pour toute question concernant l'internat (règlement de l'internat, trousseau, horaires, coût...), se rapprocher des CPE ou du service de gestion du lycée.

## **Internat : Trousseau obligatoire**

- Une paire de draps est exigée.  
**Remarque** : le blanchissage n'est pas assuré par le lycée (sauf cas particulier). Les draps devront être remontés chaque vendredi.
- Des mouchoirs en papier
- Un oreiller ou un polochon
- Un nécessaire de toilette
- Un pyjama/semaine
- Des chaussons ou sandales antidérapants
- Un cadenas solide (pas à chiffres)

**NB** : Ne sont autorisés que les lecteurs baladeurs avec casque.

- Il est interdit d'apporter des enceintes au sein du lycée.
- Les TV sont interdites dans les chambres.
- Les téléphones portables sont tolérés s'ils ne gênent pas l'environnement immédiat.

**A 22h00, les portables et baladeurs doivent être éteints.**

- **Les denrées périssables sont interdites.**
- **Les objets dangereux, ou qui peuvent s'avérer dangereux (ex : haltères), sont également interdits.**

**Pour éviter les vols :**

- Les élèves doivent veiller sur leurs affaires et fermer leurs armoires à clefs.. Les élèves restent donc seuls responsables de leurs affaires.
- Il est donc déconseillé d'apporter de grosses sommes d'argent, des objets de valeur (téléphone portable, bijoux, argent, ...).

# DEMANDE DE BOURSE : étude automatique du droit à la bourse

## JE PEUX FAIRE CETTE DEMANDE SI...

J'ai la **charge effective et permanente** de l'enfant que j'inscris (nourriture, logement, habillement) et je déclare cet enfant à charge fiscale.

## QUELS SONT LES AVANTAGES ?

- ✓ Je n'aurai **pas besoin de déposer une demande** de bourse à la rentrée scolaire.
- ✓ Mon droit à bourse sera étudié automatiquement à **chaque rentrée scolaire**, sans avoir de démarche à réaliser.
- ✓ Je pourrai retirer **mon consentement** à tout moment si je le souhaite. Dans ce cas, je devrai déposer une demande de bourse à chaque rentrée scolaire, par le service en ligne Bourses ou par le formulaire papier.

## COMMENT FAIRE CETTE DEMANDE ?

Je peux demander l'étude automatique de mon droit à bourse quand **j'inscris ou réinscris mon enfant** dans un collège ou un lycée public en ligne sur [teleservices.education.gouv.fr](https://teleservices.education.gouv.fr) ou par la fiche de renseignements papier fournie par l'établissement.

## QUELLES INFORMATIONS SONT NÉCESSAIRES ?

- ✓ Je donne mon consentement à l'étude automatique du droit à bourse.
- ✓ Je renseigne les données d'état civil nécessaires (nom, prénoms, date et lieu de naissance). Il est important de renseigner attentivement toutes les données d'état civil : les nom et prénoms doivent correspondre à ceux figurant sur l'avis d'imposition pour permettre la récupération des données fiscales.
- ✓ Si je suis en concubinage, je renseigne les données d'état civil **de mon concubin ou ma concubine** (nom, prénoms, date et lieu de naissance).

Pour les situations sociales ou complexes, contacter le secrétariat et/ou l'assistant social. **N'hésitez pas à contacter le secrétariat pour faire une demande de bourse.**

# Les associations du lycée

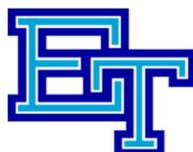


## La Maison des lycéens

La Maison Des Lycéens (MDL) est une association lycéenne loi 1901 à laquelle les élèves peuvent adhérer (voir fiche d'inscription jointe) à la rentrée scolaire.

La MDL organise chaque année une sortie pour les adhérents un mercredi après-midi. La MDL finance également des améliorations du quotidien (bancs, bal des terminales...).

*L'inscription est facultative.*



Elsa Triolet - Lucé  
Association Sportive



## L'association sportive

**VENEZ NOUS REJOINDRE NOMBREUX A L'ASSOCIATION SPORTIVE POUR PRATIQUER VOS ACTIVITES PREFEREES ET EN DECOUVRIR D'AUTRES !**

Pour l'année scolaire 2025-2026, différentes activités vous sont proposées dans le cadre des compétitions du mercredi après-midi. Un calendrier des différents évènements sera donné à la rentrée.

- Un groupe « *sport collectif (handball, volley, futsal, basket, football...)* »
  - Un groupe « *sport de raquette (badminton, tennis de table...)* »
  - Un groupe « *muscultation, fitness* »
  - Un groupe « *sport individuel" (cross, run and bike, escalade...)*
- Enfin, des sorties en plein air ou divers événements : Jeux des lycéens, canoë kayak...

L'Association Sportive au Elsa TRIOLET, c'est :

- 150 licenciés tous les ans soit 20 % du LP
- 3 professeurs d'EPS +
  - Des championnats de FRANCE, des titres régionaux et départementaux.
  - Vainqueur de la Coupe d'Eure et Loir des lycées Professionnels
  - Une vingtaine d'élèves formés et certifiés « jeune officiel » district, départemental et académique (arbitrage)



## YEP'S allège votre rentrée !

Vous avez entre 15 et 25 ans, YEP'S donne accès à de nombreux avantages et réductions... Profitez-en dès maintenant !

- ✓ **Mon Ordi YEP'S : des réductions pour acheter votre ordinateur**  
 Vous pouvez accéder à un catalogue d'ordinateurs, d'accessoires et de services, avec une réduction de **-50% à -95%**.  
 La Région vous permet aussi de bénéficier d'un ordinateur à **20€** pour les élèves ayant le plus haut niveau de bourse.
- ✓ **Transport : tes transports Rémi gratuits les week-ends et jours fériés** La carte Rémi YEP'S Centre-Val de Loire\* délivrée gratuitement en ligne à tous les jeunes inscrits sur YEP'S, vous permet de profiter de **billets gratuits Rémi (car et train) les week-ends et jours fériés en région Centre-Val de Loire et vers l'Île-de-France**. Avec cette carte, vous avez aussi – 50 % en semaine et – 66 % le week-end sur vos trajets Rémi en train et en car en Centre-Val de Loire et vers des régions voisines comme l'Île de France, Pays de la Loire, Nouvelle Aquitaine, Bourgogne-Franche-Comté, Auvergne-Rhône-Alpes et Normandie.
- ✓ Vous bénéficiez aussi de l'abonnement mensuel Rémi Zen Jeune. Avec lui, pour un trajet quotidien (même point de départ et d'arrivée) le coût est compris entre **25 et 75 €** seulement. Un sacré coup de pouce.
- ✓ **Matériel pro : une aide au 1er équipement professionnel**

**Une aide de 50€ est accordée aux lycéens en bac pro, CAP en lycée. Cette aide peut aider les familles à payer la tenue professionnelle.**

✓ **Culture : partez à la découverte des trésors de la région**

Grâce à votre inscription sur YEP'S vous bénéficiez d'une cagnotte annuelle de 20 € pour financer vos sorties dans les nombreux lieux culturels de la région ! Cinémas, salles de concert et de spectacle, librairies, châteaux, parcs, jardins, structures de culture scientifique...

✓ **Sport : pratiquer le sport de son choix à moindre coût**

Vous pouvez bénéficier d'une aide de **20€** pour financer votre inscription au sein d'une association sportive affiliée à une fédération en Centre-Val de Loire (adhésion et licence fédérale) ou à l'UNSS de votre établissement scolaire.

### **Conseils :**

A chaque rentrée scolaire, pensez à mettre à jour votre compte YEP'S et vos informations (statut, adresse...) sur le site [yeps.fr](http://yeps.fr).

**Pensez donc à vous créer un nouvel identifiant et un nouveau mot de passe pour bénéficier de tous vos avantages.**

**Vous pouvez demander plus d'informations à nos référents Yep's au lycée.**

# Contacts

- Contacter l'établissement :

Par téléphone : 02.37.35.22.80

Par mail : [ce.0280864m@ac-orleans-tours.fr](mailto:ce.0280864m@ac-orleans-tours.fr)

Depuis votre session Pronote, vous pouvez contacter les professeurs et les personnels des différents services de l'établissement depuis l'onglet « Communication ».

Réseaux sociaux : Page instagram : lp\_elsatriolet

Site internet : <https://lp-elsa-triolet.fr/>

**Educonnect** : En cas d'oubli de mot de passe, le lycée peut vous régénérer un nouveau mot de passe. Contactez dans ce cas Mme Daillan, CPE.

## **Dates de rentrée 2025-2026**

### **Le lundi 1<sup>er</sup> septembre 2025**

#### **ÉLÈVES DE SECONDE ET PREMIERE ANNEE DE CAP :**

8h10 – 12h15. La restauration scolaire sera ouverte.

Pas cours l'après-midi.

#### **ÉLÈVES DE PREMIÈRE :**

13h10 – 15h05. La restauration scolaire sera ouverte.

Pas cours après 15h05.

#### **ÉLÈVES DE TERMINALE ET TCAP:**

15h20 – 17h15

**Certification de spécialisation AGSS (CS AG2S) :** Accueil de 8h10 à 10h00

**Certification de spécialisation E2S (CS E2S) :** Accueil de 9h45 à 11h00

**POUR TOUTES LES CLASSES : REPRISE DES COURS LE MARDI 02 SEPTEMBRE 2025 SELON L'EMPLOI DU TEMPS.**